



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBault
Délibération du Conseil Municipal de Saint-Georges-de-Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 09/12/2022

Séance du jeudi 15 décembre 2022

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.
Étaient présents : MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - N PHILIPPEAUX - P DONNINI - R BORDET - LP CHAUVIN
- ML GALOPIN - E CHALOPIN - N REBILLON - P MOUBECHÉ - A AIME.
Excusés : E OGER (pouvoir à MC Boucher) - M-P PATIN (pouvoir à ML Galopin).
Absent : D BARON
Secrétaire de séance : P Donnini

Séance ouverte à 20h00

ORDRE DU JOUR :

Administration générale :

- Approbation du CR de conseil municipal
- Station d'épuration : convention de coopération entre notre commune et la Ville de Fougères, tarifs 2023

Urbanisme :

- Ajoncs : proposition d'honoraires pour la réalisation d'une étude acoustique,
- Cimetière : devis de destruction et remise en place de caveaux (tarifs de vente avec caveaux) ;
- Le point sur la vente des chemins.
- Acquisition terrains : terrain et maison Mme Frabot, terrain M. Lemetayer, terrain M. Guermond, terrain M. Lecoq
- Marché : tarifs des emplacements
- Devis matériel de voirie
- AAP 1 : extension du p'tit mic : avenant fondations, avenant en moins-value sur la mission OPC,
- Projet de jardin de l'îlot des Temples
- Bardage du bâtiment derrière le p'tit mic
- Devis signalétique, abri bus scolaire

Sécurité routière :

- Mesures de sécurité routière

Ressources humaines :

- Point recrutement

Questions diverses

1. APPROBATION DU CR DE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 17 novembre 2022.

2. STATION D'ÉPURATION : CONVENTION DE COOPERATION ENTRE NOTRE COMMUNE ET LA VILLE DE FOUGERES, TARIFS 2023

La ville de Fougères a envoyé la proposition de convention de coopération du 01.01.2023 au 31.12.2025 ainsi que les propositions de tarifs 2023.

Par la présente convention, la commune de Saint-Georges-de-Reintembault confie à la Ville de Fougères le soin exclusif d'assurer la gestion et la continuité du service public de l'assainissement collectif (collecte, transport et épuration) à l'intérieur du périmètre de la convention.

La gestion du service inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation des travaux d'investissement, les relations avec les usagers du service ainsi que la tenue à jour de l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel et le recueil et la valorisation des informations relatives au fonctionnement des installations et à l'exécution du service.

La continuité du service inclut notamment la mise en place d'une astreinte pouvant être contactée en cas d'urgence vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Des tarifs nouveaux sont créés au niveau des enquêtes de raccordement afin de prendre en compte les temps d'enquête pour une maison d'habitation, un appartement dans un immeuble collectif ou un bâtiment industriel.

Pour la partie « terrain », à titre d'indication :

- Une heure à 2 agents lors du contrôle d'une maison d'habitation,
- 30 minutes à 2 agents lors du contrôle d'un appartement dans un immeuble collectif,
- Une demi-journée voire une journée entière, selon la taille du site, pour un site industriel ou commercial. Un agent est de la ville de Fougères service assainissement, l'autre agent est de St-Georges.

Par ailleurs, il est proposé de mettre en place une pénalité de déplacement de 16 €.

Il arrive dans certains cas que le rendez-vous ne soit pas honoré sans prévenir. Les agents se déplacent et attendent sur site pendant environ 15min.

Ces tarifs sont proposés au vote de la Ville de Fougères et à celui de Saint-Georges-de-Reintembault afin d'harmoniser les tarifs et pratiques.

BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

DESIGNATION	Tarifs HT 2022	Tarifs HT 2023	Evolution	Observations
Budget Assainissement: Article 70611				
redevance d'assainissement part fixe	45.90 €	61.97 €	35.01%	
Redevance d'assainissement part variable	2.12 €	2.86 €	35.02%	
DESIGNATION	Tarifs HT 2022	Tarifs HT 2022	Evolution	Observations
Prix des branchements particuliers à l'égout :				
pour une longueur de 6 ml.....	1 742.79 €	1 917.02 €	10.00%	
prix du ml au-delà de 6 ml.....	173.82 €	173.82 €	0.00%	
DESIGNATION	Tarifs HT 2022	Tarifs HT 2023	Evolution	Observations
Budget Assainissement: Article 7068, ligne 17371				
Enquête de raccordement lors de transaction immobilière.....				
Contrôle d'une maison.....	114.45 €	115.59 €	1.00%	
Contrôle d'un appartement.....		80.00 €		création de tarifs
Prix par appartement supplémentaire.....		20.00 €		création de tarifs
Contrôle d'un bâtiment industriel ou d'une grande surface.....		286.00 €		création de tarifs
Contre visite si les irrégularités n'ont pas été traitées.....	51.00 €	52.03 €	2.02%	
Pénalité de déplacement.....		16.00 €		création de tarifs

Délibération : le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de coopération avec la Ville de Fougères pour la gestion de la station d'épuration et des réseaux sur une durée de 3 ans, du 01.01.2023 au 31.12.2025 et autorise la Maire à la signer.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs comme ci-dessus.

3. AJONCS : PROPOSITION D'HONORAIRES POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE ACOUSTIQUE

EMT environnement a envoyé une offre pour l'étude acoustique :

Le devis est établi pour 2 missions distinctes :

- Phase 1 : réalisation d'un diagnostic préalable par des mesures en intérieur et en extérieur,
- Phase 2 : réalisation d'une étude de l'impact des nuisances sonores (EINS).

Le diagnostic préalable permet d'établir la nécessité d'installer ou non un limiteur de pression acoustique, et éventuellement des travaux d'isolation acoustique intérieurs et extérieurs (panneaux acoustiques, fenêtres double vitrage, isolation des murs et des toitures..).

Les mesures de bruit seront réalisées en jour et en nuit. Les points de mesure sont choisis en accord avec la mairie.

Diagnostic préalable : 1 100 € HT (1 320 € TTC)

EINS : 500 € HT (600 € TTC)

En option :

Point de mesure supplémentaire : 50 € HT

Point de mesure en nuit : 100 € HT

Point de mesure sur 24 h : 700 € HT

Réunion : 300 € HT

Réunion publique : 500 € HT

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité le devis EMT environnement.

4. CIMETIERE : DEVIS DE DESTRUCTION ET REMISE EN PLACE DE CAVEAUX (TARIFS DE VENTE AVEC CAVEAUX)

Dans le cimetière, 2 tombes (la A91 et la A115) sont vides de corps. Le caveau est resté, mais ils ne sont plus stables. Les caveaux ne peuvent être vendus en l'état car ils doivent être sécurisés. Ils doivent être détruits et reconstruits.

La destruction de caveaux seuls n'est pas souhaitable au dire des pompes funèbres. En effet, ces concessions se trouvent dans le milieu du cimetière et il reste peu d'emplacements disponibles. Il est donc fort probable qu'il leur faudrait remplir de terre les trous pour le compte de la commune, et enlever la terre quelques semaines ou mois plus tard pour le compte des familles.



Concessions A 91 et A 115	Pichon	Gratien
destruction et remise en place d'un caveau 2 places	1 683.33 €	2 165.00 €
destruction et remise en place d'un caveau 3 places	2 191.67 €	2 855.00 €
Total HT	3 875.00 €	5 020.00 €
TVA	775.00 €	1 004.00 €
TTC	4 650.00 €	6 024.00 €

La commission urbanisme décide à la majorité de refaire les caveaux, avec l'offre Pichon, et de les refacturer au prix TTC du devis Pichon. (soit 2 020 € pour la vente du caveau 2 places emplacement A 115 - et 2 630 € pour la vente du caveau 3 places A91).

Délibération : le conseil municipal décide à la majorité de refaire les caveaux, accepte le devis des Ets Pichon, autorise la revente des emplacements avec caveau une fois les travaux faits : A91 au prix de 2 630 € et A115 au prix de 2 020 € auquel on ajoutera le prix de la concession selon la durée souhaitée.

1 voix contre : LP Chauvin.

5. LE POINT SUR LA VENTE DES CHEMINS.

Par délibération du 19.12.2019, le conseil municipal, à l'unanimité :

- A voté la mise à l'enquête pour le déclassement de ces chemins, et permettre leur mise en vente,
- A nommé le commissaire enquêteur, Monsieur Demont, et fixe l'enquête publique du 3 au 28 février 2020, avec une réunion publique d'informations organisée le jeudi 23 janvier 2020 (coanimée par le commissaire enquêteur et le géomètre expert), les riverains seront prévenus par courrier, par voie d'affichage et par insertion dans les journaux,

Par arrêté municipal en date du 13.01.2020, Le Maire de Saint-Georges-de-Reintembault a ordonné une enquête publique relative au projet de déclassement de voies communales et de 204 chemins ruraux (tout ou partie).

Monsieur Jean-Luc Demont, fonctionnaire à la DDTM en retraite, a été désigné en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête publique s'est déroulée en mairie aux heures habituelles d'ouverture du Lundi 3 février 2020 à 9 heures au vendredi 28 février 2020 à 17 heures. Pendant la durée de l'enquête, le public a pu en prendre connaissance, consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à Monsieur le Commissaire Enquêteur qui les a annexées au registre.

Monsieur Jean-Luc DEMONT, Commissaire Enquêteur, a reçu personnellement les observations du public lors de ses permanences : le 3 février 2020 de 9h à 12h ; le 11 février 2020 de 14h à 17h ; le 20 février 2020 de 9h à 12h ; le 28 février 2020 de 14h à 17h

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ont été remis au Maire dans le délai d'un mois. Ces documents sont tenus à la disposition du public pendant 1 an.

Par courrier du 6 janvier 2020, les riverains ont été invités (par courrier recommandé) à une réunion publique de présentation de l'enquête publique (le 23.01.2020), et informés de la mise à l'enquête du 3.02 au 28.02.2020, ainsi que des modalités de l'enquête.

L'arrêté de mise à l'enquête a été affiché en mairie et sur les lieux du 17.01 au 29.02.2020. L'enquête a été annoncée dans 2 journaux locaux (Ouest France du 15.01.2020 et La Chronique Républicaine du 16.01.2020).

Par délibération du 30.07.2020, le conseil municipal a pris note des avis favorables pour 120 des chemins mis à l'enquête. Dans un premier temps, les chemins sont proposés à la vente aux propriétaires riverains.

Le prix de vente des chemins ruraux a été fixé à 1 € le m² par délibération du conseil municipal du 19.12.2019, frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acheteur.

Un courrier de mise en demeure d'acheter a été envoyé le 20.05.2021 aux propriétaires riverains de ces 120 chemins, les invitant à présenter leur offre avant le 30.06.2021.

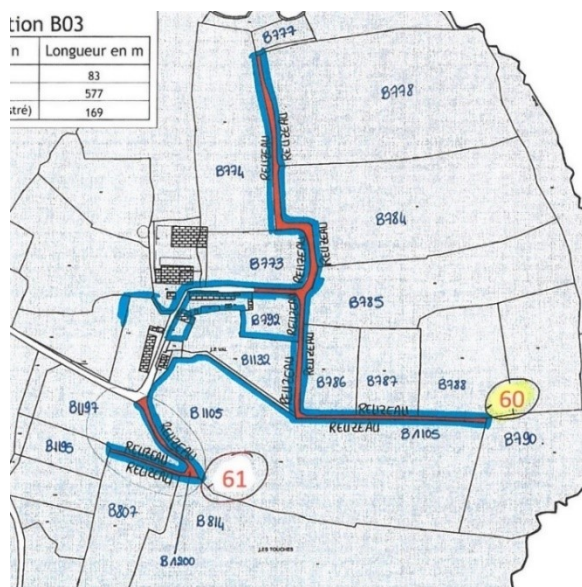
- **CR 37 bis, 60 et 61 - Le Val - M. Vincent REUZEAU**

M. Vincent Reuzeau seul se porte acquéreur des CR ruraux dits 37 bis, 60 et 61. (le Val)
La présente délibération a pour objet d'autoriser la vente des chemins ruraux n° 37 bis, 60 et 61 à M. Vincent Reuzeau.

CR 60 : nouveau n° de parcelle B 1300 - grandeur 2897 m²
 CR 61 (cadastré B 1200 depuis 2003) - grandeur 558 m².

Concernant le chemin rural n°61 cadastré B 1200, il devra être conservé, en extrémité du chemin, une sur largeur d'emprise permettant le croisement de deux véhicules au nord des parcelles 1197 et 1105.

CR 37 bis - nouveau n° de parcelle B 1301. Grandeur 261 m²



La commission donne un avis favorable pour la vente de ces 3 chemins, en validant la réserve pour le CR 61.

Délibération : *Les chemins dit 37bis, 60 et 61 ont été déclassés par enquête publique. Les riverains de ces chemins ont reçu une mise en demeure d'acheter. M. Vincent Reuzeau a présenté une offre d'achat pour lesdits chemins à 1 € le m².*

CR 37 bis - nouveau n° de parcelle B 1301. Grandeur 261 m²

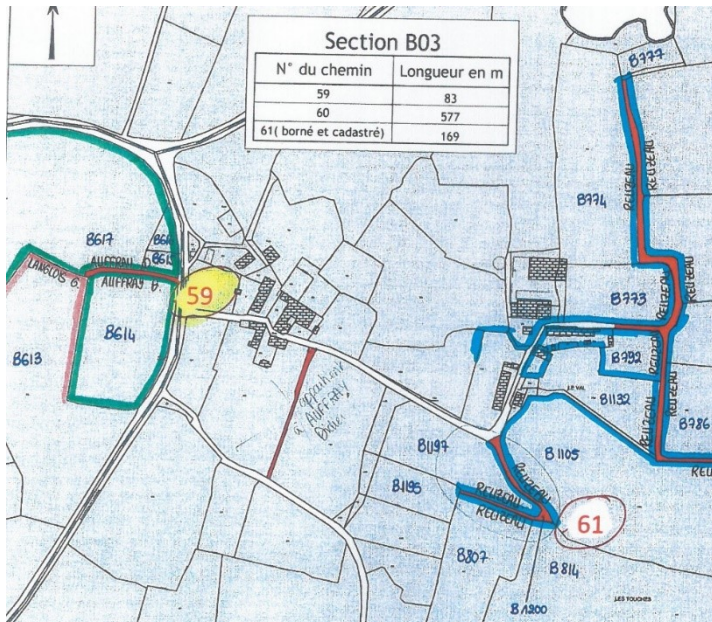
CR 60 : nouveau n° de parcelle B 1300 - grandeur 2897 m²

CR 61 (cadastré B 1200 depuis 2003) - grandeur 558 m².

Concernant le chemin rural n° 61 cadastré B 1200, il devra être conservé, en extrémité du chemin, une sur largeur d'emprise permettant le croisement de deux véhicules au nord des parcelles 1197 et 1105.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la vente de 3 716 m² de chemins ruraux déclassés à M. Vincent Reuzeau au prix de 1 € le m², frais de notaire et de géomètre à leur charge, et autorise la Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document relatif à cette affaire.

▪ **CR 59 - Lieu dit La Bigotière - Indivision Auffray**



L'indivision Auffray (Rachel, Ludovic et Sébastien) se porte acquéreur du CR dit 59.

La présente délibération a pour objet d'autoriser la vente du chemin rural 59 à l'indivision Auffray.

Délibération : *Le chemin dit 59 a été déclassé par enquête publique. Les riverains de ces chemins ont reçu une mise en demeure d'acheter. L'indivision Auffray a présenté une offre d'achat pour ledit chemin à 1 € le m².*

CR 59 - nouveau n° de parcelle B 1302. Grandeur 327 m²

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la vente de 327 m² de chemin rural déclassé à l'indivision Auffray Rachel-Ludovic et Sébastien au prix de 1 € le m², frais de notaire et de géomètre à leur charge, et autorise la Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout document relatif à cette affaire.

6. ACQUISITION TERRAINS : TERRAIN ET MAISON MME FRABOT. TERRAIN M. LEMETAYER, TERRAIN M. GUERMOND, TERRAIN M. LECOQ

Suite à la proposition de la commission urbanisme du 10.11, Mme Frabot fait une proposition à 43 000 €.



AB 151 : 450 m²
 AB 152 : 532 m²
 AB 153 : 1 627 m²
 AB 154 : 1 480 m²
 AB 155 : 2 739 m²
 Total : 6 828 m²

La commission urbanisme du 28.11 donne un avis favorable à cet achat au prix de 43 000 €, frais de notaire à la charge de la commune. Ce terrain servira à faire une réserve foncière : lotissement, emplacements de stationnement et chemin piétonnier.



M. Le Metayer est propriétaire des parcelles AB111 et 112 (102 m²). Il accepte de céder ces 2 parcelles à la commune à l'euro symbolique.

Monsieur Guermond est propriétaire des parcelles AB 310 et 311 (112 m²). Il est vendeur de ces parcelles au prix de 1 500 €.

Monsieur Lecoq est propriétaire des parcelles cadastrées AB 307 et AB 308 (199 m²). Il est vendeur au prix de 2 665 €. Il souhaite par ailleurs un abri pour ses pellets (20 m²).

Délibération 1 : Le conseil municipal décide à la majorité de l'achat des parcelles AB 151, AB 152, AB 153, AB 154 et AB 155 à Mme Frabot, pour un total de 6 828 m² au prix de 43 000 €, frais de notaire à la charge de la commune, et autorise la Maire à signer l'acte notarié correspondant.

1 abstention : LP Chauvin.

Délibération 2: Le conseil municipal décide à l'unanimité de l'achat des parcelles AB111 et 112 à M. Le Metayer pour un total de 102 m² au prix de 1 €, frais de notaire à la charge de la commune, et autorise la Maire à signer l'acte notarié correspondant. Les servitudes seront supprimées.

Délibération 3: Le conseil municipal décide à la majorité de l'achat des parcelles AB310 et 311 à M. Guermond pour un total de 112 m² au prix de 1 500 €, frais de notaire à la charge de la commune, et autorise la Maire à signer l'acte notarié correspondant.

1 abstention : LP Chauvin.

Délibération 4: Le conseil municipal décide à la majorité de l'achat des parcelles AB307 et 308 à M. Lecoq pour un total de 199 m² au prix de 2 665 €, frais de notaire à la charge de la commune, et autorise la Maire à signer l'acte notarié correspondant.

1 abstention : LP Chauvin.

7. MARCHE : TARIFS DES EMPLACEMENTS

Le forfait emplacement (quel que soit le linéaire) à St-Georges était de 2 € par marché. Il n'est plus appliqué depuis plusieurs années.

La commission urbanisme décide de faire appliquer le forfait emplacement (quel que soit le linéaire) de 2 € par marché.

90 € à l'année pour les commerçants à l'année toutes les semaines, 45 € pour ceux qui viennent à la quinzaine.

Délibération : Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer les tarifs suivants : 2 € le forfait emplacement par marché, quel que soit le linéaire.

90 € à l'année pour les commerçants à l'année toutes les semaines, 45 € pour ceux qui viennent à la quinzaine.

Et charge Mme la Maire d'émettre les titres correspondants (à échoir) pour ces tarifs applicables à compter du 01.01.2023.

8. DEVIS MATERIEL DE VOIRIE

Une commande de buses est nécessaire pour les travaux de voirie : les noëls, reprise EP de l'entreprise Harel dans la ZA + divers.

Le devis H Tube est de 1 341.47 € HT pour une palette entière.

La commission urbanisme donne un avis favorable à cet achat.

Délibération : Le conseil municipal décide à l'unanimité de l'achat de buses chez H Tube pour un montant HT de 1 341.47 €.

9. AAP 1 : EXTENSION DU P'TIT MIC : AVENANT FONDATIONS, AVENANT EN MOINS-VALUE SUR LA MISSION OPC

Pour réaliser les travaux d'extension du P'tit Mic, nous avons fait réaliser en mars 2022 une étude de sol par CSOL environnement (coût : 1 752 € HT).

Les sondages et essais pressiométriques ont été transmis au bureau d'études technique et au maçon. L'estimation verbale de l'entreprise de maçonnerie B2R en résultant était de l'ordre de 40 000 €. Ces préconisations ont paru à tous (maitre d'œuvre, entreprise de maçonnerie et commune) disproportionnées, Crestomodules nous a alors conseillé alors de faire réaliser une seconde étude de sol.

Le marché a été signé avec B2R sans le montant de ces fondations, dans l'attente des préconisations de la 2^e étude de sol.

Celle-ci a été réalisée par ECR environnement en mai 2022 (coût : 1 510.50 € HT).

Le résultat de cette seconde étude précise que le sol est plus portante que ne le supposait la première étude. Toutefois, le besoin de fondations très profondes demeure (89 m).

Le devis des fondations est d'un montant de 14 913.21 € HT concernant les fondations.

L'entreprise B2R avait prévu l'installation d'un sanitaire de chantier (1 200 € HT). Celui-ci est supprimé étant donné que la base de vie est installée dans la maison Vedrenne.

L'avenant en plus-value est d'un montant de 13 713.21 € HT.

Cet avenant ne nous est pas parvenu à temps pour pouvoir le passer en commission puis en conseil municipal avant réalisation des travaux. La mission de coordination du maitre d'œuvre est mise en défaut.

Aussi, sur notre demande, Crestomodules accepte une remise de 50% sur le montant de la mission OPC de l'avenant n°1 soit une remise de 1 139.08€ HT.

Délibération : Le conseil municipal vote à la majorité :

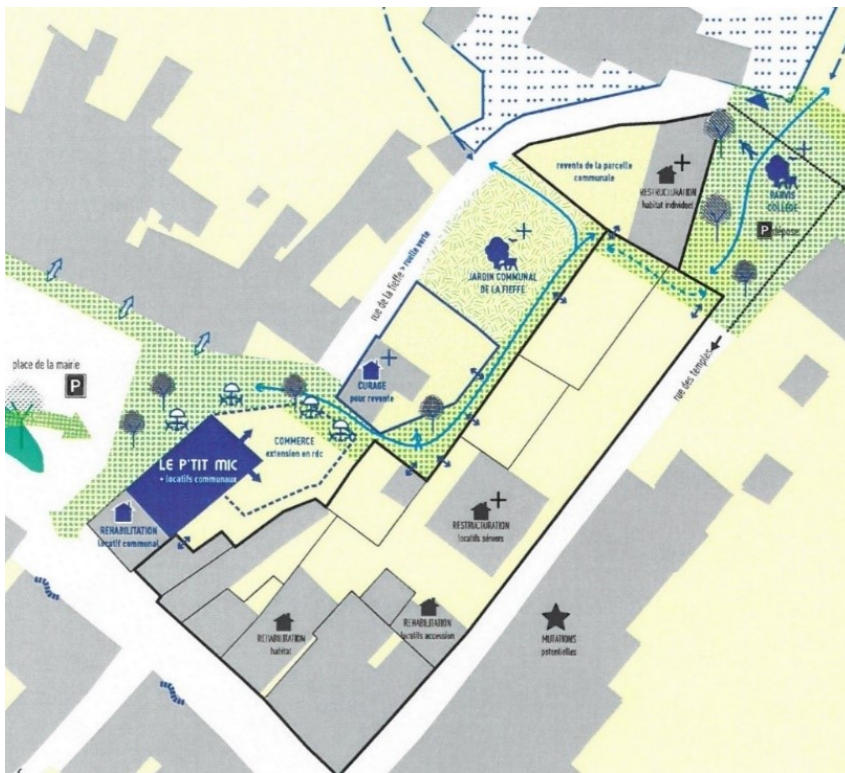
- L'avenant en plus-value du lot n°1 de l'entreprise B2R : 13 713.21 € HT
- L'avenant en moins-value sur la mission OPC de l'avenant 1 de la maîtrise d'œuvre : 1 139.08 € HT.

4 voix Contre : P Moubêche, R Bordet, A Aimé, N Rébillon.

2 abstentions : LP Chauvin - E Chalopin -

7 voix Pour : P Donnini - JB Boismartel - N Philippeaux - MC Boucher (+ 1 pouvoir) - ML Galopin (+ 1 pouvoir).

10. PROJET DE JARDIN DE L'ILOT DES TEMPLES



Atelier LAU - Etude 2018

A la demande de la municipalité, Bivouac a fait une proposition pour l'aménagement du jardin de l'îlot des Temples selon le projet souhaité dans le cadre de l'étude centre-bourg.

Saison 1 : janvier 2023 : 2 jours prépa + 1 ½ jours atelier à 2 + ½ jour sur place à 2 personnes	Arpenter, inventorer, cartographier : atelier de découverte et d'inventaire du lieu	2 670 €
Saison 2 : mars 2023 : 3 jours prépa + 4 jours d'atelier à 2 et 1 jour sur place à 2 personnes	« ouvrir, ranger, sélectionner » : proposition d'esquisse	5 800 €
Saison 3 : juin 2023 : 2 jours prépa à 2 + 5 jours d'atelier à 2 + 1 jour sur place à 2 personnes	« signaler, inviter à s'installer, construire » : fabrication et installation de mobilier et d'une signalétique pour les entrées de jardin	7 060 €
Saison 4 : octobre 2023 : 1 jour prépa + 2 jours atelier à 2	« enrichir, planter et développer » : constructions (haies mortes, tressage..), plantations (vivaces, aromatiques, fruitiers, arbres..)	2 820 €
TOTAL		18 350 €

Cette proposition est hors fournitures de matériaux (bois, ganivelles), de bornage des parcelles par un géomètre, nivelage des niveaux (pour gérer l'entrée au P'tit Mic), de l'allée tout temps.

En parallèle des différents ateliers ouverts au public pour les temps de réalisation, Bivouac conseillera la commune sur la délimitation de la parcelle de la maison Percival, le traitement des limites public/privé, le découpage des parcelles acquises, les articulations avec le projet du P'tit Mic..

La commission urbanisme du 10.11 a trouvé intéressant de travailler avec Bivouac pour l'aménagement du jardin de l'ilot des Temples. Toutefois, le montant du premier devis a été jugé trop élevé, il leur a été demandé de recalibrer leur offre (celle présentée ce jour). Le projet sera travaillé avec la commission espaces verts, les riverains, les habitants. Il serait intéressant d'intégrer les écoles, le CMJ.

Une recherche de financements va être faite auprès du Conseil Départemental. Un courrier d'intention de commencement de travaux va leur être envoyé à cet effet.

Délibération : Le conseil municipal vote à la majorité l'aménagement du jardin de l'ilot des Temples avec Bivouac, pour un devis de 18 350 € HT (hors fourniture de matériaux, géomètre, allée..), et charge Mme la Maire de signifier au Département l'intention de commencement de travaux.

5 Abstentions : P Donnini, R Bordet, JB Boismartel, P Moubêche, E Chalopin.

11. BARDAGE DU BATIMENT DERRIERE LE P'TIT MIC

Le bardage du bâtiment derrière le P'tit Mic est à réaliser en régie. Le devis Gedimat est d'un montant de 801 € HT pour un bardage en châtaignier.

La commission urbanisme du 28.11 a donné un avis favorable à ce devis et ces travaux.

Délibération : Le conseil municipal vote à l'unanimité le devis Gedimat de 801 € HT pour la réalisation en régie du bardage du bâtiment derrière le p'tit mic.

12. MESURES DE SECURITE ROUTIERE

▪ Sécurité rue du Bois Creux.

La commission souhaite proposer un aménagement sur la chaussée pour faire ralentir les automobilistes : matérialiser avec de la peinture au sol ou un béton lavé d'une couleur différente de l'enrobé, un réaménagement des trottoirs. Mettre des panneaux indiquant le sens de circulation à l'entrée du virage d'accès au centre bourg (de chaque côté). La priorité doit être donnée aux véhicules qui sortent du centre bourg. Il peut également être installé du matériel pour casser la perspective, voire diminuer la largeur (jardinières ou plots amovibles par exemple)..

▪ Stationnements rue Julien Maunoir

Afin de remédier aux stationnements sur les trottoirs de la rue Julien Maunoir, la commission propose de créer des places de stationnement côté numéros pairs de la rue Julien Maunoir du numéro 8 au numéro 16. Cela permettra le stationnement de 4 véhicules en laissant une bonne visibilité aux usagers. Une pose de panneaux donnera priorité aux véhicules entrant dans le bourg.

Il convient de tracer de manière plus visible les places existantes, avec la mention sur 3 places côté boucherie « Arrêt minute »

La commission a également évoqué le fait de limiter la vitesse dans le centre bourg à 30 km/h. Définir le centre bourg dans le cadre de la circulation.

La commission urbanisme y est favorable. Une signalétique au sol peut renforcer la sensation d'obligation de ralentissement.

Délibération : Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité sur les préconisations de la commission sécurité routière.

13. DEVIS SIGNALÉTIQUE, ABRI BUS SCOLAIRE

- **Signalétique**

Afin de prévoir les différents panneaux manquants, y compris ceux nécessaires aux travaux de la commission sécurité routière ci-dessus, Mavaza a fourni un devis de 775.61 € HT. Quelques panneaux supplémentaires pourront être commandés en même temps.

Délibération : Le conseil municipal vote le devis Mavaza.

- **Abri bus scolaire**

Lors de la dernière commission urbanisme du 28.11, Didier Baron a attiré l'attention sur le fait qu'il faudrait un abri bus pour les scolaires (à côté de la salle pluriactivités). La commission a émis un avis favorable pour cette installation.

Mavaza a établi un devis de 3 435 € HT pour un abri bus de 2.5 m
Celui de 5 m est à 5 445 € HT.

La question est à étudier pour faire l'acquisition du bon modèle. A revoir lors de la prochaine commission urbanisme ou enfance.

14. RESSOURCES HUMAINES : POINT RECRUTEMENT

- **Service administratif**

M. Thomas Bouhier prend ses fonctions le 2 janvier 2023.

- **Service technique**

Les entretiens de recrutement pour le remplacement de Romain Monnier n'ont pas été satisfaisants. L'offre d'emploi est relancée.

- **Service enfance**

Afin de compléter le temps d'emploi de Lolita Auffray, à raison de 400 heures annuelles, sur un ou 2 jours semaine, nous avons contacté les communes du Pays de Fougères.

Le RPE de Lécousse et Javené propose une animation le lundi matin et le mardi matin pendant les semaines scolaires, avec un temps de préparation et de réunion.

Les conseils municipaux de ces 2 communes vont entériner leur volonté de recruter Lolita Auffray comme agent de leur RPE pour compléter le travail de l'agent en place, et autoriser leur Maire à signer la convention afférente.

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité la Maire à signer la convention correspondante

15. QUESTIONS DIVERSES

▪ Dates de réunion de conseil municipal

12 janvier
23 février
30 mars
27 avril
25 mai
22 juin
Mardi 11 juillet

Visite sur Paris le 16 janvier : parlement des enfants.

Le CMJ est mis en place pour 3 ans avec ses 10 nouveaux élus.
1^e réunion : samedi 7 janvier à 11 h.

▪ Fermeture de Bimélu

Bimélu est fermé jusqu'à l'arrivée de la nouvelle personne. Recrutement en cours.

▪ Organisation de la fête de Noël

Fête de Noël : les chapiteaux sont installés à compter de 8 h.
Accueil des 18 exposants à partir de 9h15.
Ouverture du marché et des ateliers : 10 h.
Restauration et buvette.
13h45 : calèche avec Père Noël : 14 h à la MAS - 14h45 à l'EHPAD -
15 h : spectacle
15h45 : remise des prix du concours dessin - photos avec le Père Noël
Gouter
18 h : fin de la journée.
Démontage des chapiteaux.